

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Eric Stauffer, Ronald Zacharias, Thierry Cerutti, Francisco Valentin, Sandra Golay, François Baertschi, Jean Sanchez, Pascal Spuhler, André Python, Marie-Thérèse Engelberts

Date de dépôt : 27 août 2014

Proposition de motion

Prix de l'électricité, on consulte le Grand Conseil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la décision d'augmenter les tarifs de l'électricité pour 2015, prise par les SIG ;
- la décision du Conseil d'Etat d'approuver ces nouveaux tarifs ;
- les justifications lacunaires du Conseil d'Etat, de surcroît pendant l'été ;
- la nécessité d'évaluer sérieusement les différentes composantes du prix de l'électricité ;

invite le Conseil d'Etat

à soumettre au Grand Conseil, respectivement à la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève, l'augmentation des tarifs de l'électricité pour 2015, décidée par les SIG.

EXPOSÉ DES MOTIFS

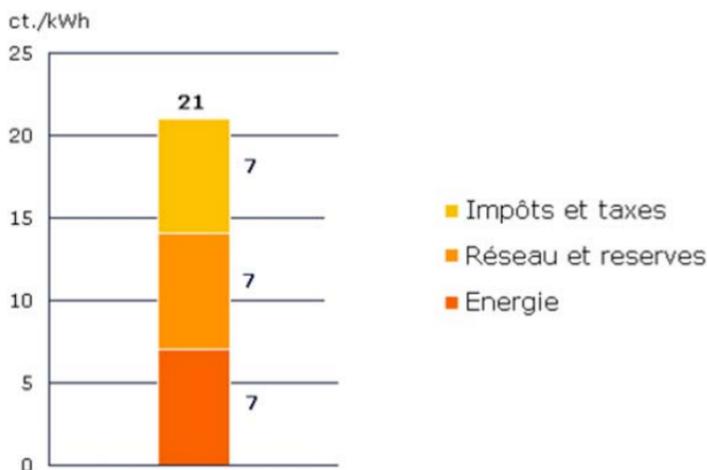
Mesdames et
Messieurs les députés,

La présente motion vise à demander au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil, respectivement à la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève, l'augmentation des tarifs de l'électricité pour 2015, décidée par les SIG.

En effet, on peut noter qu'il y a des contraintes fédérales, et que ces hausses décidées à Berne ne représentent qu'un peu moins du quart de la hausse ; les autres arguments relevant des hausses, l'ont été en 2014 et ont donc été absorbés, sans hausse des tarifs en 2014.

En effet, la taxe fédérale pour le financement de la rétribution à prix coûtant (RPC), dont le but est de subventionner les énergies renouvelables a déjà été augmentée légèrement au 1^{er} janvier 2014 ; SWISSGRID (exploitant du réseau de haute tension en Suisse) a aussi augmenté ses tarifs de près de 47 %, également au début de cette année. Enfin, la Confédération a décidé d'augmenter le taux d'intérêt des capitaux investis dans le réseau électrique (WACC) et cela le 1^{er} janvier 2014.

Ces augmentations de taxes ont été absorbées en 2014, il est donc hors de question de les utiliser pour justifier l'injustifiable.



Composition du prix de l'électricité pour le courant domestique en 2014

Source : Alpiq 2013

Tout ceci a besoin d'être éclairé, car finalement seule la hausse justifiée par l'augmentation de la taxe pour financer la RPC dès le 1^{er} janvier 2015 peut faire l'objet d'une éventuelle adaptation.

De plus, ce n'est pas au contribuable d'assumer la recapitalisation de la caisse de pension des SIG ; les contribuables ont déjà assumé les recapitalisations des caisses de pension de l'Etat (CIA & CEH) devenues CPEG et des communes CAP.

Il convient donc que le Grand Conseil, respectivement sa Commission de l'énergie et des SIG, soit nantie de cette problématique. Il est plus que gênant que le Grand Conseil soit mis devant le fait accompli, de plus pendant l'été.

Il est choquant que ce soit les particuliers, consommateurs captifs, qui subissent cette hausse, dans un canton de Genève où une partie importante de la population est en difficulté. Les entreprises, elles, ne subissent pas les mêmes hausses, heureusement ; car, ne l'oublions pas, le marché est partiellement ouvert pour elles.

De plus, il est plus que douteux que cette hausse ait un quelconque effet incitatif sur les économies d'énergie.

Vu ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés à accueillir favorablement cette motion.